



D'une enveloppe jaunie par le temps, la Fléchoise Sandrine Weill tire les cartes postales dessinées et envoyées par son grand-père lorsqu'il était prisonnier militaire en Allemagne à destination de son épouse et ses deux enfants dont Jean, le père de Sandrine. | PHOTO : OUEST-FRANCE

Elle met au jour l'organisation de la rafle du 9 octobre, 84 ans après

Le Lude. Sandrine Weill est fille de déportés juifs. Autrice d'un livre sur l'histoire singulière de son père, elle découvre, lors de ses recherches, l'ampleur de la rafle qui a touché l'Ouest.

« Au Lude, notre monument aux morts est original, souligne René de Nicolay, le maire du village. Les noms des morts en déportation, quelle qu'en soit la raison, militaire, résistance, judaïcité, service du travail obligatoire, sont gravés dans une même pierre, unis dans un même lieu. » Parmi eux sont nommés sept Ludois arrêtés, déportés et assassinés parce que nés juifs.

Une grande rafle oubliée de province

« Reine et Simon Lévy, un couple, ainsi que Ricka, Léa-Annie, Bénédicte, Emmanuel, Paul et Rosalie Feuderman, une famille, résidaient au Lude. Ils ont été arrêtés le 9 octobre 1942, renseigne l'historien sarthois Yves Moreau. Cette date correspond à la plus importante rafle de Sarthe et de Mayenne, soit 103 arrestations au petit matin sur les deux départements. À quelques exceptions près, elles sont d'abord internées au camp de Mulsanne, puis à Drancy (Seine-Saint-Denis) en vue d'être transférées dans un camp de la mort à l'est de l'Europe. »

Curieuse coïncidence, la famille de la Fléchoise Sandrine Weill est arrêtée le même jour à Manciennes,

en Meurthe-et-Moselle à plus de 500 kilomètres de là. « Il ne s'agit pas d'une coïncidence, affirme-t-elle. Le 9 octobre 1942 est la grande rafle oubliée de province. Il n'est pas difficile de s'apercevoir, avec une recherche sur Internet, que dans nombre de départements, cette date est retenue pour arrêter les juifs. »

S'apercevoir est une chose. Démontrer en est une autre. La Fléchoise se documente et tombe sur la référence d'une archive angevine qui pourrait bien être éclairante. « Je suis alors en licence d'Histoire. Ma mère me demande de me rendre aux archives départementales à Angers, rembobine son fils Jullien

«>>>»

Ils ont été arrêtés le 9 octobre 1942. Cette date correspond à la plus importante rafle de Sarthe et de Mayenne, soit 103 arrestations au petit matin.

YVES MOREAU, HISTORIEN SARTHOIS

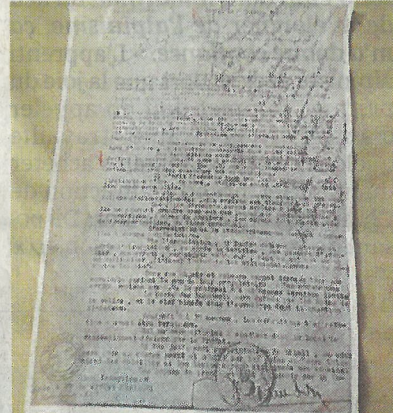
Monnier. Ce que j'y trouve est édifiant. Quelle inhumanité ! »

Dans la grande discrétion

Il s'agit d'un courrier daté du 6 octobre 1942. Le lieutenant-colonel Chambon, responsable de la gendarmerie du Maine-et-Loire, transmet à son subordonné les instructions données par le Führer et le maréchal Goering. « Il a été décidé que dans tous les territoires occupés d'Europe, tous les juifs seront arrêtés, à l'exception de ceux de nationalité française... »

« Néanmoins, ceux de nationalité française le seront partiellement aussi, commente Yves Moreau. Le gouvernement de Vichy l'avait cyniquement autorisé à partir de l'été 1942. Les polices allemandes et françaises effectuent donc les arrestations », « sans distinction d'âge, d'état de santé. L'opération doit être menée sans pitié, continue le texte... L'arrestation et le transfert ne doivent donner lieu à aucune manifestation... », prévient le gradé.

« En juillet, la rafle dite du Vel d'hiv à Paris avait donné lieu à des protestations. Ici, les arrestations sont organisées tôt le matin avec autant de discrétion que possible. Comme à 4 h, dans mon village de



L'archive du 6 octobre 1942 signée Chambon. | PHOTO : OUEST-FRANCE

Tuffé par la police allemande. À 7 h, à Sablé par la police française », cite comme exemples l'historien.

« Je prépare ma prise de parole pour la commémoration de dimanche. Sûr que je lirai cette lettre immonde, prévoit Sandrine. Depuis 1995, et le discours de Jacques Chirac reconnaissant la participation de la France au crime nazi, la parole se libère. Ne pas oublier, ne pas cacher sous le tapis. Faire vivre la mémoire. »

Commémoration de La Rafle du 9 octobre 1942 au Lude, dimanche, à 11 h, square Chéramy-Déré.

Un moment d'histoire marquant

La commémoration de la rafle du 9 octobre 1942 aura lieu ce dimanche, à 11 h, au square Chéramy-Déré. La cérémonie sera marquée par un dépôt de gerbes et l'appel aux morts de la guerre de 1939-1945.

Deux familles juives, réfugiées au Lude en 1939, ont été arrêtées au cours de l'été 1942 avant d'être déportées à Auschwitz. Il s'agit de Simon et Reine Lévy, ainsi que de Bénédicte et Rosalie Feuerman et de leurs trois enfants, Annie, 20 ans, Emmanuel, 18 ans, et Paul, 14 ans.

Deux autres enfants juifs, Jenny et Albert Rydelnyk, ont, eux, échappé à la police allemande. Réfugiés chez une Ludoise, Marie-Louise Dé-

ré, ils ont été cachés avec l'aide de sa fille, Andrée Chéramy, et sont restés dans la clandestinité pendant toute la durée de la guerre.

Un lieu de commémoration plus que symbolique

Pour avoir contribué à sauver ces deux enfants, Marie-Louise Déré et sa fille Andrée Chéramy ont reçu le titre de Justes parmi les Nations.

Cette année, la cérémonie se déroulera pour la première fois au square Chéramy, un lieu désormais dédié à la mémoire des deux femmes qui ont, au péril de leur vie, protégé et sauvé deux enfants juifs pendant l'Occupation.



Au centre, Emmanuel, déporté pendant la rafle du 9 octobre 1942. Il a eu 18 ans le jour de son arrivée à Auschwitz. | PHOTO : LE LUDE EN IMAGES

La re

Une p versio

Elles got e crée avec ça q vent re, à simp touj aux inté aux et le Ann

« On avoi

Les gran qui p les r Mais trav ciati mat avoi

« Ch on pou bea

L'UNE

m

Jean l'ass Cler nom du s la se la sa te a sont

Le pas tion avec mèn cher une gion tout lect trer tin, ciati aim tact tout

Une d'ei

Pou ron Sar que tut nes